

Sur le plan opérationnel, il devrait exister des contrôles de gestion à toutes les étapes névralgiques des cycles des programmes ou projets. L'information disponible sur les projets et les opérations financières, en particulier aux points de contrôle, devrait permettre aux gestionnaires d'intervenir à temps.

Parce qu'il couvre la totalité du cycle de vie des institutions et qu'il intègre les aspects opérationnel et financier du programme de travail, l'exercice budgétaire global devrait fournir le cadre à l'intérieur duquel seraient prises toutes les grandes décisions de gestion, normalement au niveau du directeur général et du conseil d'administration.

Il incombe au directeur général et au personnel de l'institution de gérer les opérations. Toutefois, les États membres devraient toujours conserver trois prérogatives:

- En leur simple qualité de membres, ils ont droit à une information exacte, à jour, et aussi détaillée qu'ils le souhaitent, sur l'état de n'importe quel programme ou activité de l'institution, au fur et à mesure de sa progression dans son propre cycle;
- en tant que membres du conseil d'administration, ils partagent avec le directeur général la responsabilité de la gestion de l'institution en intervenant dans le cycle du budget/programme de travail;
- en tant que membres de l'assemblée générale, ils prennent les décisions finales concernant le budget et le programme de travail.

... LES ÉTATS MEMBRES DOIVENT ÊTRE RENSEIGNÉS AU SUJET DU DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS ...

Afin que les États membres puissent poser des questions pertinentes et obtenir des réponses exactes et satisfaisantes, il est proposé:

- d'augmenter la documentation portant sur le budget/programme de travail et d'en uniformiser la présentation (voir document VIII); et
- de produire des informations à jour en recourant à des états financiers mensuels (voir document V).